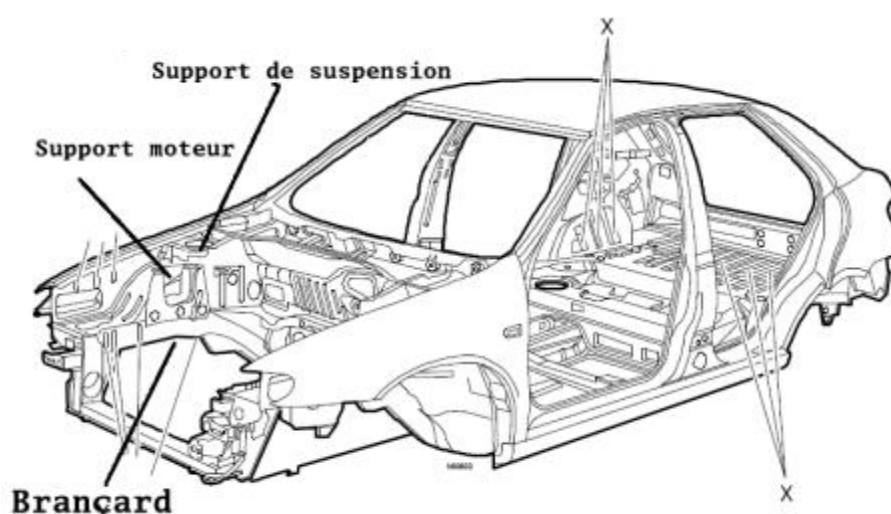


6.1.2. BRANCARD

Le brancard

Le brancard est un corps creux qui joue un rôle important dans le crash. Il constitue un élément de structure qui impacte très rapidement le mur, et est censé transmettre les efforts à la caisse au niveau des longerons. Le brancard sert par ailleurs de support du moteur au niveau de l'attache moteur, et reprend plus en arrière la suspension (partie du train) au niveau du support de suspension (voir figure ci-dessous). L'absorption d'énergie par le brancard au niveau du crash est un élément essentiel du bon comportement du véhicule.



6.1.2.1. ETAT

6.1.2.1.1. **Détérioration importante** | R |

Rupture, cassure

6.1.2.1.2. **Détérioration notable** | S |

Fissure.

Enlèvement de matière notable (meulage, découpage...).

6.1.2.1.3. **Détérioration** | O |

Observation à mentionner en cas de léger détérioration d'un brancard ne rentrant pas dans le cadre des points 6.1.2.1.1. et 6.1.2.1.2.

6.1.2.1.4. Corrosion notable | S |

Dégradation ou effritement du métal entraînant une réduction significative d'épaisseur de l'élément.

6.1.2.1.5. Corrosion superficielle | O |

Observation à mentionner en cas de corrosion superficielle léger du brancard.

6.1.2.4. DIVERS

6.1.2.4.1. Contrôle impossible | R |

Pour des raisons non liées à la conception du véhicule.

SR/V/P17 - 5.1. Prescriptions générales

Le défaut contrôle impossible sera utilisé en cas d'impossibilité de contrôles pour des raisons soit liées à la présence d'éléments qui ne sont pas d'origine, masquant l'organe à vérifier, soit liées au verrouillage des dispositifs de commande ou d'accès à cet organe.

